

 **Recensement**
de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**

 **Recensement**
de la population 2023

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :
le logement que vous occupez quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

**Je suis étudiant
Suis-je recensé
chez moi ou
chez mes parents ?**



Vous êtes recensé
là où vous vivez pour
vos études et où vous
passez le plus de temps.

**Je suis
étranger**



Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
sur le territoire depuis
ou pour au moins 1 an.

**Militaire,
je vis dans
une caserne**



Vous êtes recensé
dans votre caserne.

**Je vis dans
une habitation mobile**



Vous êtes recensé sur place
les deux premiers jours de la collecte,
par un agent recenseur.

**J'habite dans
un logement
communautaire**



(maison de retraite, internat,
cité universitaire...)
Vous êtes recensé par
un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

 le-recensement-et-moi.fr

 **Recensement**
de la population 2023

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



de 10 000 habitants

Le recensement y est exhaustif,
il a lieu tous les **5** ans.

Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

🔍 le-recensement-et-moi.fr



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu **tous les ans**
sur un échantillon de **8%** des logements :
votre logement d'habitation en fait
peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.

Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur,
une notice d'information contenant **vos identifiants et codes de connexion**

pour répondre sur internet : 🔍 le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également **répondre sur papier.**



 **Recensement**
de la population 2023

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

**Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.**
connaître votre **situation
professionnelle** permet
de comprendre l'activité
économique des communes,
accompagner leur développement,
et mesurer les mobilités entre
le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître **vos habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies
afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**.
Elles sont ensuite supprimées des bases
de données.

**En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !**

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés (CNIL)**.